

Objet : Plan Climat Air Energie territorial – atelier Urbanisme et aménagement

Date : 4 novembre 2019

Pièce jointe : Diaporama de présentation

Liste des présents :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - PTRE Biovallée – Julien COUDERT | - ARS DD26 – Armelle MERCUROL |
| - CCVD – Stéphanie CAO | - CAUE – Frédéric POUDEVIGNE |
| - Commune de Grâne – Manuel VAUCOULOUX | - SCOT – Violaine VERNAY |
| - AAFR – Florent ROUGEMONT | - SMRD – Jérôme DUVAL |
| - DWATTS – Jean-Baptiste BOYER | - Comme de Mornans – Noëlle PASQUET |
| - CCVD/CCPS – Julien MERCIER | - BEAUFORT – Robert MARTIN |
| - BIOVALLEE – Elisabeth BENOIST | - CCVD – Jean-Marc BOUVIER |
| - Citoyenne – Sophie DERONZIER | - DDT – Laurence BOF |
| - CCVD – Magalie VIEUX-MELCHIOR | - DDT – Alexandra BOUR |

L'ordre du jour :

1. Rappel de la démarche
2. Débat autour de l'artificialisation
3. Diagnostic, enjeux et stratégie
4. Plan d'actions : PADD du PLUi et ses Déclinaisons

1. Rappel de la démarche

Les ateliers d'acteurs, dans cet objectif, sont organisés pour co-construire le plan d'actions, aux dates suivantes :

- **Mobilité** : lundi 7 octobre de 14 h à 17 h
- **Filière bois et sylviculture** : lundi 21 octobre de 14 h à 17 h
- **Gouvernance, suivi PCAET, et « lobbying »** : jeudi 24 octobre 9 h à 12 h
- **Habitat et bâtiment** : jeudi 31 octobre de 9 h à 12 h
- **Urbanisme et aménagement** : lundi 4 novembre de 14 h à 17 h
- **Agriculture et transition énergétique** : Mercredi 20 novembre de 14 h à 17 h
- **Entreprises et industries** : jeudi 7 novembre de 8 h 30 à 11 h
- **CCVD et communes exemplaires** (déplacement des agents, bâtiments, éclairage, alimentations dans les cantines, etc.) : jeudi 21 novembre de 10h à 12h
- **12 décembre : restitution – échanges autour du plan d'actions**

2. Débat autour de l'artificialisation

Un premier temps de l'atelier, sous la forme d'un débat mouvant a été réalisé autour de l'enjeu de l'artificialisation des sols. L'objectif de cet exercice était de faire ressortir les différentes dimensions liées à l'aménagement autour d'une affirmation volontairement ambiguë sur le sujet complexe de l'artificialisation.

Il a été demandé aux participants de préciser les arguments en faveur et les arguments en défaveur de l'affirmation suivante : **Stopper l'artificialisation des espaces agricoles et naturels est efficace et indispensable pour faire face au changement climatique et aménager un territoire où il fait bon vivre.**

Argument en faveur	Arguments en défaveurs	Questionnement
Bien vivre en ville c'est possible	Pouvoir circuler	Est-ce indispensable ?
Gérer les crues avec des zones d'expansion	Si on compense on peut artificialiser	Artificialiser pour quelle finalité ?
Stockage du carbone et gestion des sols	Ne pas faire un ghetto vert	Qu'est-ce que l'artificialisation : urbanisation ? Anthropisation ? béton ?
		L'entretien des paysages, est-ce que c'est de l'artificialisation ?
		Enjeu large il y a des interdépendances
		Combien de personne peut-on accueillir ? Tourisme ?

Cet exercice a permis de faire émerger des questionnements autour de l'artificialisation. En revanche, peu de lien a été fait avec le changement climatique ou l'érosion de la biodiversité. Les conclusions de cet exercice sont les suivantes :

- Le besoin de bien définir l'artificialisation des sols, dans les politiques d'urbanisation ainsi que les enjeux environnementaux associés,
- La nécessité, pour la collectivité, de se doter d'une politique d'aménagement définissant les conditions d'artificialisation (pour quelles finalités ? Quelle qualité de compensation ? ...)

3. Diagnostic, enjeux et stratégie

Au cours de la présentation du diagnostic ont été rappelés¹ :

- Les éléments de diagnostic :
 - L'origine des émissions de GES du territoire,
 - La répartition de la consommation énergétique du territoire et la part de consommation et de production d'énergies renouvelables²,
 - La trajectoire climatique locale,
- L'objectif de la CCVD à horizon 2030 de réduire de 34% les consommations énergétiques et de multiplier par 3,7 la production d'énergies renouvelables du territoire.
- La déclinaison de ces objectifs impacte l'urbanisme et l'aménagement comme suit³ :
 - Rénovation des maisons et bâtiments,
 - Développement des modes doux en substitution à la voiture,
 - 3% d'économie d'énergie par les politiques d'urbanisme mise en œuvre pour éviter ou réduire les déplacements,
 - Développement du solaire photovoltaïque, thermique, du biogaz et de l'éolien,

¹ Voir support de présentation pour valeurs chiffrées

² 9% de l'énergie consommée est produite sur le territoire par des énergies renouvelables, 14% si on soustrait les consommations d'énergie de l'A7.

³ Voir support de présentation pour valeurs chiffrées



- Les enjeux d'adaptation au changement climatique concernent les domaines de l'habitabilité (conditions de vie), l'attractivité touristique, l'activité économique et agricole. Les stratégies d'adaptation du territoire en lien avec l'urbanisme et l'aménagement⁴, traitent les sujets suivant :
 - la gestion de la ressource en eau,
 - l'habitat et la précarité énergétique,
 - le tourisme et ses impacts sur les écosystèmes.

Les thèmes et leviers d'actions : la limitation de l'artificialisation et de l'imperméabilité des sols, la densification, la végétalisation, la prise en compte du confort d'été dans les rénovations ou encore la limitation des constructions au regard des capacités écologiques du territoire.

Les thèmes choisis pour l'atelier ont été :

- Déplacements et mobilités
- Energies et Construction
- Gestion de l'eau
- Végétalisation
- Santé Publique et maîtrise des risques

4. PLUI et SCOT

La CCVD est engagée simultanément dans l'élaboration d'un PCAET, d'un PLUi, d'un PLH et d'un SCoT. Les rapports de compatibilité et de prise en compte entre les différents documents de planification ont été rappelés, notamment la nécessité pour le PLUi de « prendre en compte » le PCAET. Il est précisé que le SCoT prévoit 13 300 habitants et 300 emplois/an supplémentaires à horizon 2040.

5. Le plan d'actions

A – La prise en compte des enjeux du PCAET dans Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi :

Cette phase a suscité, en premier lieu, l'interrogation de certains participants, en raison du caractère abstrait que peut avoir les acronymes employés : PLUi, PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), PCAET, etc.

Un exercice participatif a permis d'identifier des propositions à inscrire ou ne pas inscrire dans le PADD du PLUi, dans le but de prendre en compte le PCAET. En Annexe l'ensemble des propositions étudiées lors de ce groupe de travail.

Ci-après les propositions qui ont été discutées, parfois refusées par les personnes présentes à l'atelier. Les échanges et remarques des participants sont notés en italique :

Gestion de l'eau :

- Généraliser la récupération des eaux de pluie pour des consommations qui ne nécessitent pas d'eau potable (arrosage, irrigation, lavages...) pour les espaces publics et les constructions
 - *Pour les constructions neuves, la ville de Saillans (3CPS) a intégré dans son OAP, une réglementation spéciale pour les nouvelles opérations en matière de récupération d'eau.*

⁴ Voir support de présentation l'intégralité de la stratégie



- Développer le stockage de l'eau pour l'agriculture comme pour les usages domestiques
 - *Il vaut mieux transformer l'agriculture et adapter les pratiques pour s'adapter au stress hydrique. Il s'agit de réguler les prélèvements plutôt que le stockage.*

Energie et construction

- Développer la rénovation performante des logements vacants pour limiter le besoin en constructions
 - *Proposer l'interdiction de construction neuve si logements vacants*
 - *Exemple du Grand Chambéry, quand la rénovation est performante, la surface du bâtiment peut être plus grande,*
 - *Atteindre un pourcentage de logements vacant défini (exemple 4%) avant d'autoriser de nouvelles constructions (au-delà de 4% de vacance pas de construction)*
- Optimiser le choix d'implantation des constructions et leur orientation (optimisation bioclimatique)
- Adapter les surfaces constructibles aux besoins des usagers (cette proposition a soulevé particulièrement d'opposition) :
 - *Il faudrait limiter les parcelles, mais attention sur les conflits d'usages, il peut y avoir une ambiguïté sur la signification du terme « besoin »*
 - *Le modèle lotissement est à revoir, il vaut mieux privilégier des écoquartiers, du petit collectif*
- Favoriser le recyclage des matériaux et des produits de construction après la fin de leur utilisation dans le bâtiment
 - *Favoriser l'utilisation de matériaux recyclés pour la construction.*
 - *Faire respecter la réglementation sur la fin de vie des matériaux*
- Exiger des toitures dont la structure est compatible avec le poids des panneaux solaires
 - *Obliger, systématique, pour les constructions neuves, à avoir la capacité d'installer du photovoltaïque dans le cas où les conditions (masques, taux d'exposition solaire) sont favorables.*

Végétalisation

- Renforcer la préservation des espaces naturels et des corridors écologiques existants
 - *Il est nécessaire de recréer des corridors tout en préservant ceux existant,*
 - *Inscrire les trames noires dans les documents d'urbanisme (extinction nocturne de l'éclairage)*
 - *Avoir un cahier des charges (à destination des communes) pour la mise en avant d'une végétalisation (rond-point espace vert) peu consommatrice d'eau.*
- Définir une palette végétale qui favorise l'utilisation d'essences plus robustes et plus résistantes aux périodes de fortes chaleurs



- *Seulement s'il s'agit d'essences locales*

Mobilité

- Densifier les villes et villages (ex : mobiliser les dents creuses, les friches urbaines et réduire la vacance) - (cette proposition a soulevé particulièrement d'opposition)
 - *Il y a une tension entre végétaliser, maintenir une fraîcheur dans les bourgs et densifier*
 - *Il y a un enjeu à démolir certaines habitations, et à repenser les tissus urbains dense afin de permettre l'ensoleillement dans certains cœurs d'îlots.*
- Réduire le nombre de places de parking en ville
 - *Il y a déjà des soucis pour se garer en ville.*
 - *Maintenir le nombre de places de parking plutôt que réduire le nombre de places parking*
- Multiplier (par 2) la capacité des transports en commun
 - *Travailler plutôt la desserte et le cadencement pour l'adapter aux besoins des usagers.*
- Stopper l'extension du réseau routier
 - *Cette mesure est un peu forte, il s'agit plutôt de privilégier les investissements sur les pistes cyclables*
 - *Il faut soulager les cœurs de bourg et les contourner, donc maintenir l'extension du réseau dans certains cas.*

Propositions supplémentaires pour le PADD

- *Fixer un taux de maisons secondaires maximum, en lien avec le pourcentage de logement vacant,*
- *Systématiser la multifonctionnalité des espaces exemple : parking et ombrières photovoltaïque*
- *Objectiver les conséquences de la densification urbaine sur le climat et la mobilité*

Maîtrise des Risques

- Limiter la densification des zones déjà urbanisées soumises au risque d'inondation
 - ***Il ressort une tension entre l'enjeu de densification et les zones à risques :***
 - *Envisager des modalités de construction qui tiennent compte des aléas : construire sur pilotis ?*
 - *Les zones d'aléa fort : Accepter des nouvelles constructions en connaissance de cause, pour des mini extension*
- Mettre en place des bassins de rétention et des zones d'expansion des crues
 - *Sont-elles vraiment utiles dans la Drôme, au regard des crues connues ?*
- Protéger les zones boisées



➤ *La plupart des forêts sont privées, il est nécessaire d'accompagner leur gestion.*

- Limiter l'étalement urbain et l'urbanisation des zones boisées

B – Du PADD aux mesures concrètes

Trois groupes ont ensuite travaillé sur des actions concrètes à intégrer dans le document d'urbanisme : Déplacements et mobilités / Végétalisation / Energie et constructions / Gestion de l'eau / Pistes supplémentaires.

Les propositions principales ont été :

- Mobilité :
 - Inversion des priorités, priorité aux modes doux,
 - Imposer un seuil minimal de stationnement pour les vélos dans les centres-bourgs et aux abords des gares, ainsi que des lieux de réparation et de lavage de vélo,
 - Connecter les communes éloignées, par des pistes de vélo existantes, par des voies vertes.
- Construction :
 - Prioriser les rénovations des logements en fonction du bio climatisme
 - Récupération d'eau de pluie obligatoire dans le neuf,
 - Exiger, pour les constructions neuves, des toitures dont la structure est compatible avec des panneaux photovoltaïques
- Végétalisation :
 - Gestion de l'eau et des espaces verts, réduction de l'arrosage : choix des essences
- Tendre vers une désimperméabilisation maximale

C – Au-delà de l'atelier

Par manque de temps, l'atelier n'a pas permis d'entamer la dernière phase de réflexion : quelles suites à donner pour la prise en compte du PCAET par le PLUi ?

Cependant au regard des échanges qui ont eu lieu il apparaît pertinent :

- D'établir une mission ou un groupe de travail spécifique autour de la question :
 - Quelle est l'articulation entre densification et végétalisation : quelles conditions permettent de réaliser ses deux objectifs, quelles règles se fixe le territoire, etc. ?
 - Visites de lieux, retours théoriques, etc.
- Prise en compte du PCAET par le PLUi :
 - Créer des ateliers de travail commun PACET et PLUi pour transcrire le PADD en zonage, règlements écrits, etc.
- Préparer l'après « planification » :
 - Mise en place d'un groupe de travail sur la qualité des aménagements (y compris en lien avec la problématique énergie) avec les aménageurs, promoteurs du territoire, les architectes conseil,

Prochaine réunion :

12 décembre 9h – 12h – salle Drôme, écosite – restitution des actions



Fiches de propositions soumises pour intégrer les enjeux du PCAET dans le PADD du PLUi⁵



Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – PLUi

Favoriser la sobriété des constructions

- Développer la **rénovation** performante des logements vacants pour limiter le besoin en constructions
- Développer la conception bioclimatique des projets urbains et architecturaux
- Favoriser un confort d'été économe
- **Intégrer la problématique de la chaleur dans la rénovation écologique des habitats et les nouvelles constructions**
- Optimiser le choix d'implantation des constructions et leur orientation
- Adapter les surfaces constructibles aux besoins des usagers

Encourager l'efficacité énergétique des constructions

- Réduire la dépendance des constructions aux énergies fossiles
- Favoriser le stockage du carbone et la construction bois
- Inciter à la mise en place d'une économie circulaire
- Favoriser le recyclage des matériaux et des produits de construction après la fin de leur utilisation dans le bâtiment
- Garantir la performance énergétique des constructions neuves et existantes

Développer la production d'énergies renouvelables

- Développer la production d'électricité et de gaz décentralisée et décarbonée
- Favoriser le recours à la production d'énergies renouvelables, notamment la production solaire photovoltaïque en toiture en orientant les voiries de manière à orienter les toitures
- Exiger des toitures dont la structure est compatible avec le poids des panneaux solaires
- Mentionner les objectifs de la commune en matière de politique énergétique

⁵ Les propositions en vert sont celles en lien direct avec la stratégie d'adaptation du PCAET





Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – PLUi

Préserver la ressource en eau (quantité)

- **Accroître la recharge des nappes : ne pas artificialiser les sols, désimperméabiliser**
- Limiter l'imperméabilisation des sols pour faciliter la recharge des nappes phréatiques
- Généraliser la récupération des eaux de pluie pour des consommations qui ne nécessitent pas d'eau potable (arrosage, irrigation, lavages...) sur les espaces publics et les constructions
- **Conditionner et calibrer les nouvelles constructions et accueils touristiques par rapport à la ressource en eau**
- **Réguler les flux et aménager les sites pour préserver les milieux naturels et réduire les conflits d'usages**
- Fixer des objectifs de production de logements réalistes face aux contraintes de ressource en eau et aux capacités d'assainissement
- Définir ou compléter une stratégie de gestion des eaux pluviales communale et intercommunale favorisant l'infiltration des eaux pluviales au plus près de là où elles tombent
- Privilégier le recours aux techniques alternatives de gestion des eaux pluviales
- Développer le stockage de l'eau pour l'agriculture comme pour les usages domestiques

Préserver la qualité de la ressource en eau

- Assurer la protection des zones de captage d'eau potable en limitant l'urbanisation
- Favoriser l'infiltration au plus près de l'endroit où l'eau tombe pour éviter la concentration en charges polluantes des eaux de pluie qui ruissellent
- Prévoir des systèmes d'infiltration des eaux pluviales permettant de stopper une pollution accidentelle avant infiltration

Préserver les écosystèmes humides

- Interdire l'urbanisation des zones humides parmi les zones inventoriées
- Eviter/Réduire/Compenser la dégradation des écosystèmes humides de la commune





Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – PLUi

Assurer les continuités écologiques

- Développer une politique de préservation des espaces périphériques et agricoles (ex : Protection des espaces naturels et agricoles périurbains PENAP ou Zone Agricole Protégée ZAP)
- Fixer des objectifs de protection et de pérennisation des espaces nécessaires à l'agriculture, à l'agroforesterie, aux équilibres écologiques et aux paysages
- Renforcer la préservation des espaces naturels et des corridors écologiques existants
- Définir un schéma de trame verte et bleue à l'échelle de la commune sur la base du SCoT
- Favoriser l'intégration de la biodiversité dans et sur les constructions

Réintroduire la nature en ville

- Limiter l'imperméabilisation et la minéralisation des sols
- Promouvoir les opérations d'aménagement accordant une place significative aux espaces verts
- Développer les espaces paysagers végétalisés dans les opérations d'aménagement
- Requalifier en zones de fraîcheur les espaces disponibles (friches, prairies, cœurs d'îlots, espaces publics, espaces collectifs ou privés...)
- Requalifier les voies de déplacement (matériaux, végétalisation, ...)
- Articuler trame verte et bleue / trame des modes actifs / espaces naturels périphériques végétaliser les centres urbains

Mettre en place une gestion différenciée

- Définir une palette végétale qui favorise l'utilisation des essences plus robustes et résistantes aux périodes de fortes chaleurs
- Mettre en place des essences alternatives, moins consommatrices en eau





Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – PLUi

Prendre en compte la vulnérabilité du territoire au risque d'inondation

- Stopper l'urbanisation des zones inondables en aléa fort
- Limiter la densification des zones déjà urbanisées soumises au risque d'inondation
- Favoriser les aménagements permettant de diminuer la vulnérabilité des bâtiments
- Préserver les zones naturelles de rétention
- Limiter le ruissellement en favorisant la perméabilité des revêtements de sol
- Gérer le ruissellement urbain par la réalisation d'espaces publics adaptés
- Mettre en place des bassins d'extension et des zones d'expansion des crues
- Compléter un schéma d'aménagement pluvial communal

Anticiper les dégradations liées à l'aléa argileux

- Limiter l'urbanisation des zones d'aléa fort
- Adapter les constructions dans les zones d'aléa moyen

Prendre en compte le risque d'incendie

- Protéger les zones boisées, en particulier en lien avec les plans de massif
- Limiter l'étalement urbain et l'urbanisation des zones boisées
- Mettre en place, maintenir ou renforcer les réseaux de surveillance et d'observation de l'état sanitaire de sa forêt
- Améliorer les équipements et les capacités de résilience face aux risques (incendies, crues, tempêtes, etc.)

